

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 4 MARS 2024

L'IVG entre dans la Constitution !

Victoire ! Un demi-siècle après l'adoption de la loi Veil de 1974, l'IVG entre dans la Constitution française.

Les 925 parlementaires réuni-es en Congrès à Versailles cet après-midi ont adopté à 780 voix le projet de loi constitutionnelle consacrant la « liberté garantie » pour les femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), qui devient ainsi une **liberté fondamentale inscrite dans la Loi suprême**.

La France marque à nouveau l'Histoire et devient le premier pays au monde à inscrire le droit à l'avortement dans sa Constitution.

« *La France est à l'avant-garde, elle est à sa place, c'est là sa mission et elle est attendue* » a déclaré Yaël Braun-Privet, présidente de l'Assemblée nationale et première femme à présider un Congrès.

Le HCE célèbre cette victoire aux côtés des féministes et parlementaires qui ont mené un travail acharné de plaidoyer pour la protection du droit à l'avortement. Ce vote marque **l'aboutissement d'un combat historique porté par les mobilisations féministes**, initié par le mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) et le manifeste des 343 il y a plus de cinquante ans, qui ont défendu la liberté des femmes à disposer de leur corps.

« *Nous avons une dette morale, envers toutes les femmes qui ont souffert dans leur chair. Nous [leur] adressons surtout un message : votre corps vous appartient, et personne n'a le droit d'en disposer à votre place* » a déclaré le Premier ministre Gabriel Attal.

Le HCE se félicite pour cette avancée majeure, [il réclamait cette constitutionnalisation](#) depuis la décision de la Cour suprême américaine d'abroger l'arrêt Roe vs Wade en juin 2022.

Le HCE poursuit son engagement pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et souhaite que ce droit imprescriptible, que le président de la République a demandé pour la France, soit également consacré dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Contact presse : Camille YILDIZ, camille.yildiz@pm.gouv.fr, 06 09 14 43 06